

DICRIM

Pour que la population d'une commune soit informée au mieux sur les risques qui la concernent, il est nécessaire d'entreprendre plusieurs actions de communications associées à la diffusion du DICRIM. L'article L125-2 du CE précise d'ailleurs que « dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié ».

La commune diffuse les actions de prévention aux habitants :

- une formation d'enseignant de secourisme auprès des habitants a été réalisée
- articles dans le bulletin municipal sur les consignes de sécurité
- informations verbales auprès des habitants
- Signalement par panneaux et barrières en cas d'inondations
- alertes aux habitants et relais entre les habitants

Repères réglementaires :

Articles R125-9 à R125-14 du Code de l'Environnement

Arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public

Circulaire du 20 juin 2005 relative à l'application du décret 90-918 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs dans sa version consolidée au 17 juin 2004

INTRODUCTION

Document d'information communal sur les risques majeurs

la commune de Noyales, lors de pluies ou d'orages peut être exposée aux dangers d'inondation et/ou aux coulées de boue.

Le village a déjà fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le village faisant l'objet d'un PPRI, le Conseil Municipal suit la procédure imposée.

La commune n'a pas connaissance d'une zone de sismicité :

- Faible (zone 2)
ou
 Très faible (zone 1)

SOMMAIRE

- Textes officiels
- Arrêté(s) de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Origine des dysfonctionnements et facteurs d'influence
- Explications possibles sur les coulées de boue et d'eau
- Les moyens de lutte

Annexes : documents de la préfecture

- je vend, je loue : les obligations
- les coulées de boue
- les dangers météorologiques
- le risque sismique
- découverte de munitions

ORIGINE DU DYSFONCTIONNEMENT ET FACTEURS D'INFLUENCE

analyser la situation du village :

le village est dans la vallée de l'oise

- configuration géographique : versants, chemins d'accès, type de cultures, type de végétaux, fossés existants

Les chemins d'accès peuvent isoler le village par de grosses inondations,

- le type d'inondations touchant la commune et leurs conséquences

- crues de l'OISE
- routes inondables
- maisons inondées

o dans les espaces urbains

Maisons inondées

o dans les espaces ruraux

terres inondées

- l'influence de la configuration géographique sur ces inondations

coulées de boues